

CHALLENGE MOBILITÉ RHÔNE-ALPES
mardi 5 juin 2012



Au **travail,**
j'y vais
autrement!

Je relève le défi sur

www.challengemobilite.rhonealpes.fr

Un événement financé et coordonné par

ADEME



Rhône-Alpes Région

Pourquoi un Challenge Mobilité ?

Objectif : réduire l'impact environnemental et le risque routier des déplacements domicile-travail.

Le Challenge Mobilité donne l'occasion aux établissements soucieux d'environnement, de santé et de sécurité de :

- Faire tester au moins une fois dans l'année un mode alternatif aux autosolistes réguliers.
- Communiquer auprès des salariés sur les solutions possibles pour les trajets domicile-travail.
- Evaluer les pratiques des salariés sur le trajet domicile-travail, et de fait, évaluer les résultats d'un Plan de Déplacements d'Établissement.

Au travail, j'y vais autrement !



mardi 5 juin 2012 / www.challengemobilite.rhonealpes.fr

Qui est concerné ?

Tous les établissements situés en Rhône-Alpes, publics, privés ou associatifs, quelle que soit leur taille.

Un site d'un établissement multi-sites peut très bien s'inscrire isolément.

Tous les salariés temporaires et permanents, travaillant le 5 juin 2012, peuvent participer.

Comment se déroule le challenge ?

- L'établissement s'inscrit sur la plateforme web www.challengemobilite.rhonealpes.fr.
 - L'établissement mobilise ses salariés grâce aux supports proposés par la Région Rhône-Alpes, téléchargeables sur la plateforme web.
 - L'établissement compte, le 5 juin 2012, le nombre de salariés venus en transports en commun, en covoiturage, à vélo, à pied, ou en combinant plusieurs modes.
- L'établissement peut aussi prévoir des animations : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations...
- L'établissement enregistre ses résultats sur la plateforme web.
 - Les établissements gagnants sont récompensés lors d'une cérémonie régionale fin juin 2012, et selon les territoires, de cérémonies locales organisées par des partenaires associatifs et institutionnels.

Que récompense-t-on ?

C'est la mobilisation des salariés : les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / salariés présents le jour du challenge).

En cas d'ex-aequo, le report modal départagera les ex-aequo.

On donne donc leur chance aux établissements qui ne comptent pas habituellement beaucoup "d'alternatifs", mais qui réussissent à faire essayer un mode alternatif à leurs salariés, à cette occasion.

Que gagne-t-on ?

9 prix sont remis au niveau régional, fin juin 2012 à l'Hôtel de Région.

D'autres récompenses locales peuvent être octroyées par les Relais locaux et leurs partenaires.

Les établissements situés dans une grande agglomération ont-ils plus de chances de gagner ?

Non ! Pour tenir compte des disparités territoriales, 3 catégories sont définies :

1. Les grandes métropoles : Grenoble, Saint-Etienne, Lyon
2. Les grandes villes, dotées d'un réseau de transport urbain (ex : Chambéry, Vienne)
3. Les villes moyennes et territoires ruraux, sans réseau de transport urbain (ex : Montbrison)

Au sein de chaque catégorie, 3 lots sont remis à un petit, un moyen, et un grand établissement.

A qui s'adresser ?

Dans chaque département un Relais local aide les participants.

Les coordonnées mail et téléphoniques des Relais sont indiquées sur la plateforme web.

www.challengemobilite.rhonealpes.fr